

Cette affaire fut d'ailleurs promptement réglée.

Peu de temps après, des difficultés surgissaient entre le Commandant Page et Jancigny au sujet d'une carte du Yang tseu rédigée à bord de la *Favorite* que réclamait ce dernier. Décidément Jancigny ne s'entendait pas avec la Marine : il écrivit à Paris une lettre de plaintes contre les Commandants Cécille et Page.

*
* *

Pendant son séjour à Canton, le Commandant Cécille avertit le 1^{er} mars 1843 le Vice-Roi des deux Kouang, de l'arrivée d'un Consul de France :

...J'ai été informé que S. M. le Roi des Français envoie un Consul de 1^{re} classe en Chine. Cet agent supérieur arrivera dans peu, je l'espère. Je me réjouis de cette circonstance qui me fait espérer que des relations plus intimes pourront bientôt s'établir entre l'Empire Céleste et le royaume de France...

Sig. CÉCILLE.

Le Vice-Roi répondit¹ :

...Après la mort du Commissaire Impérial ILIPOU, le Consul anglais a demandé que j'écrivisse à l'Empereur pour le prier d'envoyer à Canton Y, Vice-Roi des deux Kiang, pour prendre la gestion des affaires. Je me suis conformé à ce désir, et si l'Empereur approuve cette demande, il ordonnera à Y de se rendre immédiatement du Kiang Nan ici. Le tems de son arrivée ne doit pas être éloigné. Je prie donc l'honorable Commandant d'attendre ce Commissaire Impérial : alors nous nous verrions ensemble face à face, et nous traiterions de nos affaires selon les circonstances. De cette manière tout s'arrangerait convenablement...

Le Commandant Cécille ne peut attendre l'arrivée de Y mais l'arrivée de M. de RATTI-MENTON per-

1. 23^e année du 15^e jour de la 3^e lune.